

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 26 ET 27 MAI

N° 2016/E3/024

**REPONSE DE Mme Agnès SIMONPIETRI, Conseillère exécutive
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Mattea CASALTA au nom du groupe
« FEMU A CORSICA »**

OBJET : La protection de l'abeille corse

Madame la Conseillère,

Comme vous vous en faites très justement l'écho, l'abeille est l'insecte pollinisateur prépondérant : son rôle écologique dans la préservation de la biodiversité est fondamental, car l'abeille est un ingénieur écologique et agronomique irremplaçable.

Comme vous l'évoquez également, nous avons en Corse un écotype endémique à forte valeur patrimoniale, *Apis mellifera mellifera corsica*, dont la sauvegarde doit effectivement être une priorité.

C'est pourquoi, dès le début de cette nouvelle mandature, j'ai demandé à l'OCIC, conservatoire des insectes en charge de ces questions à l'Uffiziu di l'ambiente / Office de l'Environnement de la Corse de renforcer les actions déjà menées sur notre abeille endémique, afin d'œuvrer plus efficacement encore à la protection de cet insecte essentiel.

Plusieurs pistes existent pour répondre aux problèmes et enjeux que vous évoquez ; différentes actions sont actuellement menées, et de nouvelles mesures sont en cours d'élaboration :

Outre une veille générale sur les problématiques liées à l'abeille corse, les actions pérennes de l'OEC concernent le financement de la lutte contre le Varroa, ainsi que la surveillance des parasites et prédateurs invasifs, notamment le frelon asiatique qui pourrait les détruire.

En ce qui concerne la protection de notre abeille via la réglementation, plusieurs pistes sont actuellement étudiées, comme la déclaration de « zone indemne pour *Aethina tumida* », coléoptère ravageur des ruchers que vous évoquez. Cette déclaration permettrait la mise en œuvre d'un nouvel arrêté d'interdiction d'importation en provenance de France continentale, mais ne sera toutefois possible que si cette espèce invasive colonise une autre région française avant la NOTre, ce qui limite les possibilités d'action immédiate. De plus, cela ne permettra pas d'interdire les importations tout aussi dangereuses en provenance d'Italie, par exemple.

La piste qui nous semble donc la plus prometteuse est celle de la protection de notre écotype endémique d'abeille noire. Ainsi, une nouvelle étude initiée à ma demande a pour objectif d'aboutir à une interdiction, la plus rapide possible, des importations d'abeilles exogènes et de matériel apicole usagé.

Toutes ces actions menées par l'OEC sont partagées et soutenues par le monde apicole, et sont réalisées en lien étroit avec leurs représentants.

Les aspects relevant du développement proprement dit de la filière sont gérés par l'ODARC, qui contribue notamment au financement d'actions de sélection et de multiplication de l'abeille corse menées au sein du bâtiment apicole d'Altiani.

J'ajouterai que l'abeille est également un indicateur biologique exceptionnel, une véritable sentinelle de la qualité de notre environnement. Les risques et impacts que vous citez sont importants, notamment ceux liés à l'utilisation de certains produits phytosanitaires, et font l'objet de toute mon attention.

Une étude récente a montré la présence dans certains pollens de plusieurs pesticides et herbicides (heureusement à très faibles doses), mais dont certains sont interdits d'usage en France... Ces premiers résultats interpellent, et appellent à la mobilisation en faveur d'une loi Biodiversité plus ambitieuse sur des aspects aussi essentiels.

Nous regrettons vivement le récent recul du Sénat sur la limitation des pesticides, notamment les néonicotinoïdes, dans le texte de la Loi Biodiversité qui lui a été soumis : nous comptons d'ailleurs saisir au plus vite nos députés sur ce point, avant le retour du texte devant l'Assemblée.

Nous nous inquiétons également du risque de prolongation par l'Europe du droit d'utiliser des pesticides tels que le glyphosate, dangereux tant pour la santé humaine que pour l'environnement.

On ne peut d'ailleurs occulter que les risques et impacts qui menacent l'abeille corse, sont ceux qui s'exercent également sur l'ensemble de l'entomofaune pollinisatrice, abeilles sauvages comprises. Protéger notre abeille protégera également tous les autres pollinisateurs insulaires. De même, protéger les pollinisateurs sauvages contribuera à la sauvegarde de l'abeille corse.

C'est dans ce sens que l'OEC devrait prochainement se voir confier par la DREAL la rédaction d'une déclinaison régionale pour la Corse d'un PNA, Plan National d'Actions en faveur des pollinisateurs. Ce PNA, actuellement en phase de finalisation, devra être articulé avec le plan de développement durable de l'apiculture. 14 actions communes sont déjà identifiées, dont plusieurs concernent les problèmes liés aux pesticides, ainsi que la surveillance des prédateurs, parasites et maladies qui menacent les abeilles, tant sauvages que domestiques.

Telles sont les pistes d'action qui pourraient constituer le socle d'un plan régional d'actions ambitieux que l'OEC entend porter en faveur de la conservation des pollinisateurs insulaires, dont l'espèce phare est notre abeille endémique.

Je vous remercie